

## Règlement du concours d'écriture d'imaginaire YA du Groupe Bragelonne

### Article 1 – Présentation

La collection Big Bang des éditions Castelmoré du Groupe Bragelonne organise un concours d'écriture afin de découvrir un nouvel auteur francophone pour ses futures publications. Ce concours ne concerne que les manuscrits d'imaginaire young adult dans la tranche d'âge de 14 ans et plus.

Le concours d'écriture prendra fin le 15 février 2024 (jour où l'appel à manuscrits sera donc fermé).

### Article 2 – Conditions de participation

La participation est gratuite.

Ce concours d'écriture est ouvert aux personnes résidant en Belgique, au Canada, en France, au Luxembourg et en Suisse.

Plusieurs textes peuvent être proposés par le candidat.

Le candidat garantit qu'il/elle en est l'auteur et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée, non postée sur un réseau social, non mise à la disposition du public.

Le texte présenté ne devra pas avoir été primé, récompensé, distingué ultérieurement même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires.

Les membres de la famille du jury ne sont pas admis à concourir.

### Article 3 – Contraintes d'écriture et de mise en page à respecter

La soumission du manuscrit doit être effectuée soit sous format pdf, soit sous format word.

Le manuscrit :

- Le manuscrit doit être un roman, rédigé en langue française, destiné à un public YA à partir de 15 ans (dans la droite ligne d'*Absolu* de Margot Dessenne, *Sorcery of Thorns* de Margaret Rogerson, *Dark Rise* de C.S. Pacat, *Un pacte avec le roi elfe* d'Elise Kova ou *La Chasseuse et l'Alchimiste* d'Allison Saft) et déjà complet au moment de la participation au concours.
- Les genres attendus relèvent de l'imaginaire et sont, dans le détail : Fantasy, Romantasy, dystopie ou darkacademia (type académie de magie).
- Le manuscrit final doit comporter entre 300 000 signes et 900 000 signes (espaces comprises), merci de l'indiquer dans le questionnaire ci-dessous.
- Le texte rédigé doit être inédit et n'avoir jamais été publié, mais l'auteur.rice peut avoir déjà publié d'autres romans par ailleurs.

### Article 4 – Candidature et autorisation(s) à concourir

La candidature doit comporter un formulaire d'inscription mentionnant :

- Nom
- Prénom
- Email
- Adresse

- Date de naissance
- Téléphone
- Titre du manuscrit
- Nombre de signes du manuscrit complet (espaces compris)
- Genre
- Une courte présentation

Pour les candidats mineurs : l'autorisation parentale sera demandée le cas échéant si le texte est retenu par le jury.

## **Article 5 – Modalités de réception des textes**

Le candidat pourra transmettre ses textes jusqu'au 15 février 2024 par voie électronique.  
Le candidat complète le formulaire et transmet son texte en pièce jointe.

## **Article 6 – Conditions de non retenue des candidatures**

La candidature non conforme à l'article 4 (contenu message mail, texte non en pièce jointe) ne sera pas retenue.

Le.la candidat.e proposant un texte illustré ou un manuscrit non conforme à l'article 3 (texte collectif ou ne respectant pas les contraintes d'écriture) ne sera pas retenu.

En cas de fraude ou de fausse déclaration, la candidature sera rejetée.

Le manuscrit d'un candidat non retenu en fonction des conditions ci-dessus, ne sera pas soumis au jury.

Les candidats non retenus seront informés par mail après la clôture du concours.

## **Article 7 – Sélection du texte lauréat**

Les textes seront étudiés à l'occasion d'une première phase de sélection par un jury composé de l'équipe éditoriale des éditions Castelmoré, de la marraine du concours Margot Dessenne, ainsi que d'une sélection d'influenceurs partenaires.

À l'issue de cette pré-sélection, nous contacterons les candidats retenus afin de recevoir les manuscrits complets.

Les délibérations sont confidentielles et la décision du jury est sans appel.

## **Article 8 – Information des participants**

Le.la lauréat.e sera informé.e en fin d'année 2024 à l'adresse mail ou au numéro de téléphone mentionnés dans le formulaire.

## **Article 9 – Dotation du concours**

Le ou la gagnat.e du concours verra son roman publié chez Big Bang, collection des éditions Castelmoré, en papier et en numérique.

Il ou elle sera invité.e au Salon des Imaginales d'Épinal ainsi qu'au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil pour rencontrer ses lecteur.rice.s et dédicacer son roman.

## **Article 10 – Propriété intellectuelle**

Les candidats restent propriétaires de leur oeuvre.

L'autorisation d'étudier les manuscrits exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité. En complément de cette autorisation, l'auteur reste donc totalement libre de l'usage de son oeuvre.

Nous recommandons cependant au candidat de ne pas proposer son manuscrit à d'autres maisons d'édition jusqu'en fin d'année 2024 afin d'éviter toutes complications contractuelles si le manuscrit venait à être retenu par le jury.

## **Article 11 – Données personnelles des participants**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) les participants ont des droits sur leurs données personnelles : droit d'information, d'accès, de rectification, et d'opposition ; droit d'effacement et de limitation au traitement

Les données personnelles des participants (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail,) sont récoltées par le groupe Bragelonne et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

## **Article 12 – Modifications du règlement**

Le Groupe Bragelonne se réserve le droit de modifier les modalités de mise en œuvre du concours. Il se réserve aussi le droit d'annuler le concours. Dans ce cas, une information serait publiée sur le site des éditions Castelmoré et le site dédié serait fermé.